

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

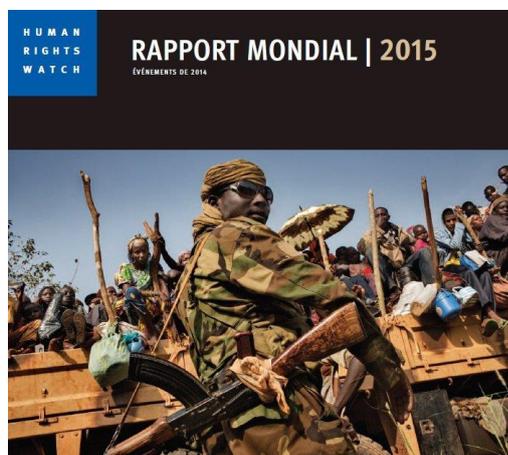
Février 2015

Table des matières

HuffPost Algérie, 1 ^{er} février, Aucune amélioration pour les droits de l'homme en Algérie durant 2014, selon Human Rights Watch.....	02
TSA, 10 février, Des ONG internationales appellent à libérer des militants arrêtés à Laghouat.....	04
TSA, 11 février, Neuf militants condamnés à la prison ferme à Laghouat.....	05
Algérie Focus, 16 février, Les chômeurs algériens s'élèvent contre l'enlèvement de Ali Attar.....	07
El Watan, 17 février, La CNDDC dénonce la répression.....	10
Algérie-focus, 26 février, Libertés: Les militants algériens surveillés et menacés en permanence.....	11

HuffPost Algérie, 1^{er} février, Aucune amélioration pour les droits de l'homme en Algérie durant 2014, selon Human Rights Watch

Par [Hebba Selim](#)



Le verdict est net, tranchant : la situation des droits de l'homme en Algérie n'a connu aucune amélioration générale en 2014, indique l'ONG Human Rights Watch (HRW), dans son rapport annuel 2015.

Les promesses de réformes du gouvernement faites en 2011 ne se sont pas traduites dans la réalité. HRW observe même une action négative des autorités qui ont "restreint la liberté d'expression et les droits à la liberté d'association, de réunion et de manifestations pacifiques, et ont eu recours à des arrestations et à des poursuites à l'encontre de militants politiques et syndicaux".

LIRE AUSSI: Rapport Human Rights Watch 2014: Les droits de l'Homme à la traîne au Maghreb

Le droit de se réunir et de manifester pacifiquement est entravé par les autorités qui utilisent des "techniques préventives, notamment en utilisant la police pour bloquer l'accès aux sites de manifestations prévues et en arrêtant les organisateurs à l'avance".

Des militants des droits de l'homme et des syndicalistes ont été arrêtés et poursuivis pour rassemblement illégal, indique HRW, qui cite le cas de Mohand Kadi, militant de RAJ et de son ami tunisien, Moez Bennecir, condamnés pour "attroupement non armé [illégal] qui peut troubler la tranquillité publique".

HRW cite également les peines d'emprisonnement allant de 6 mois à deux ans infligés à Laghouat à 26 accusés sur des accusations de participation à un "attroupement armé" et "de violences contre la police en se basant sur des témoignages de policiers qui n'incriminaient pas les accusés de façon individuelle".

"Sur les 26 accusés, précise HRW, 17 militants des droits humains locaux ont été condamnés par contumace. Ils se sont rendus aux autorités et ont eu droit à un nouveau procès, au cours duquel ils ont été acquittés".

Procédures administratives dilatoires

La liberté d'association est entravée avec une loi introduisant des critères vagues qui donnent aux "autorités une grande latitude pour refuser l'enregistrement". Des associations qui avaient déjà un agrément avant la loi 2012 sur les associations ont subi, eux aussi, des restrictions d'activités.

De manière générale, HRW partage l'analyse des militants algériens qui considèrent que la loi 12-06 sur les associations a restreint les libertés. La loi rend les organisations de droits de l'homme "vulnérables à une ingérence gouvernementale excessive" note HRW en relevant que les règles régissant le financement étranger sont particulièrement problématiques.

La situation dans le monde syndical n'est pas meilleure, le gouvernement continuant son action d'obstruction contre les tentatives des travailleurs de créer des syndicats indépendant qui "cherchent à fonctionner en dehors de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA)".

Là également, les syndicalistes se heurtent à des manœuvres dilatoires comme le refus de délivrer le récépissé d'enregistrement ou de demandes d'informations supplémentaires voire d'exigence d'un changement de statut.

En matière de liberté d'expression, malgré la suppression des peines de prison dans la loi sur l'information "les autorités ont continué à poursuivre et à emprisonner les critiques pacifiques en utilisant les dispositions du Code de procédure pénale".

HRW cite le cas de Youcef Ouled Dada condamné pour avoir mis en ligne sur page Facebook une vidéo mettant en cause des policiers et poursuivi pour "outrage envers les corps constitués" et diffusion de documents de "de nature à nuire à l'intérêt national".

Comme à chaque rapport, HRW souligne que la loi sur la paix et la réconciliation nationale, adoptée en 2006 continue de "fournir un cadre juridique pour l'impunité" pour les actes commis durant la décennie 90.

TSA, 10 février, Des ONG internationales appellent à libérer des militants arrêtés à Laghouat



Yacine Babouche

Des organisations de défense des droits de l'Homme lancent un appel pour la libération de neuf militants « arrêtés arbitrairement » en Algérie. Ces militants sont poursuivis par le tribunal de Laghouat pour « *violences envers agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions* » et pour avoir exercé une « *pression sur les décisions des magistrats* ».

Le communiqué est signé par le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT).

Ces organisations demandent aux autorités algériennes de « libérer de manière immédiate et inconditionnelle » neufs militants poursuivis en justice dans le simple but de « sanctionner leurs activités de défense des droits de l'Homme. »

Les organisations demandent aussi de « mettre fin à tout acte de harcèlement à leur rencontre, y compris au niveau judiciaire, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains. »

TSA, 11 février, Neuf militants condamnés à la prison ferme à Laghouat



Hadjer Guenanfa

Neuf militants des droits des chômeurs ont été condamnés, ce mercredi 11 février, à la prison ferme par le Tribunal de Laghouat, a-t-on appris de l'un de leurs avocats maître Nouredine Ahmine.

Huit personnes, qui militent aussi pour défendre les droits de l'homme, ont été condamnés à 12 mois de prison dont six mois fermes pour « attroupement » et « pressions visant à influencer les décisions des magistrats », selon maître Ahmine.

Ces huit personnes avaient été arrêtées le 28 janvier suite à un rassemblement de solidarité avec un autre militant du Comité national pour la défense des droits des chômeurs, Mohamed Rag, accusé de violence contre la force publique.

Arrêté le 22 janvier, M. Rag a été condamné, aujourd'hui, à 18 mois de prison ferme, selon notre interlocuteur.

Mardi, des ONG internationales dont la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (Fidh) avaient demandé aux autorités algériennes de « libérer de manière immédiate et inconditionnelle » les neufs militants poursuivis en justice dans le simple but de « sanctionner leurs activités de défense des droits de l'Homme ».

La LADDH va saisir l'ONU

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, aile de Me Benissad, a décidé de saisir officiellement, dans les prochains jours, le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, après la condamnation à Laghouat, des membres du comité de défense des droits des chômeurs, indique un communiqué de cette ONG. «La LADDH s'interroge sur les tenants et les aboutissants de cette campagne de répression policière et judiciaire, qui s'abat sur des militants pacifistes dans le contexte particulier que connaît la région du Sud algérien », écrit l'ONG qui ajoute qu'elle reste mobilisée pour « défendre ces militants et leurs proches ».

Selon la LADDH, en dépit de la ratification par l'Algérie du pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1989, la liberté de manifestation demeure en danger en Algérie.

Algérie Focus, 16 février, Les chômeurs algériens s'élèvent contre l'enlèvement d'Ali Attar

Par Arezki Ibersiene



Le pouvoir a-t-il décidé d'en finir avec la Coordination nationale pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC), en utilisant des manières qu'on croyait révolues depuis longtemps : Les disparitions forcées, l'intimidation à travers l'envoi de barbouzes, menaces de mort ... etc ? C'est ce qu'ont fait savoir les militants de cette coordination, lors de la conférence de presse qu'ils ont tenu ce lundi 16 février, au siège de SOS Disparus, à Alger.

“Depuis le premier trimestre de cette année, nous faisons face à des pressions terribles de la part du système : Des menaces, des intimidations, des disparitions forcées, des jugements en contradiction avec les lois algériennes. Ils veulent faire disparaître notre mouvement, à qui ils refusent toujours de donner un agrément. Pourtant, on ne demande que nos droits les plus élémentaires. On demande du travail, c'est tout” déclare Abdelaziz Nouridine, chargé de communication de la CNDDC. Les membre de ce mouvement ne comptent pas baisser les bras, et leur détermination ne fait que se renforcer. “Nous allons continuer à lutter pour défendre nos droits de manière pacifique et civilisée comme on l'a toujours fait. Mais avec encore plus de déterminations et de courage”, dit-il.

“Ils veulent nous faire coller l'étiquette de la mains de l'étranger. Ce sont eux la main de l'étranger. C'est bien eux qui ramènent des entreprises étrangères pour spolier nos richesses nationales. On ne fait que défendre nos droits au travail. C'est un droit élémentaire. Nos jeunes sont en train de périr en Méditerranée, en essayant de fuir la misère et le chômage dans notre pays”, déclare Fatah Madi, membre de la CNDDC.

Cas de disparition forcée à Alger

Le cas de disparition forcée dont est victime l'un des membres de cette coordination, à Alger, Ali Attar en l'occurrence est frappant. “C'est un jeune de 28 ans, diplômé en informatique. Il a disparu depuis le 9 février passé. Pris par 8 policiers dans un cybercafé à Ruisseau, où il travaille. Depuis son enlèvement, sa famille n'a aucune nouvelle de lui”, affirment Sinigri Abdelmalek, un autre membre de la CNDDC. “Ali Attar est un militant de la LADDH, et activiste avec la CNDDH”, dit-il. Les membres de sa famille qui étaient présents lors de la

conférence témoignent du calvaire qu'ils vivent depuis sa disparition forcée. "On ne sait même pas dans quelle prison ou commissariat où il se trouve à l'heure actuelle, ni quel sort lui a été réservé. On n'a aucune nouvelle de lui depuis sa disparition. si ce n'est les voisins qui nous avaient alertés que c'est des policiers qui l'ont pris, on ne le savait même pas", avouent-ils. "8 policiers sont venus à bord de quatre véhicules. Ils se sont introduits dans la cybercafé où il travaille. Ils l'ont embarqué, et ont pris également l'unité centrale de l'ordinateur sur laquelle il travaille", témoignent-ils encore dépités. Les services de police ne se sont pas contentés d'enlever Ali Attar, mais ont aussi fait courir sa mère, une vieille femme, à travers tous les commissariats d'Alger. "Ils [Les policiers NDLR] se sont présenté à notre domicile mercredi dernier pour fouiller toute la maison. Ils ont pris l'unité centrale de son ordinateur. Je leur ai demandé me laisser voir mon fils, ou de savoir où il se trouve au moins. Que je puisse au moins lui ramener des habits ou de la nourriture. Le policier m'avait promis de le voir le lendemain si je vais au commissariat de Chérraga. Le lendemain, je me suis présenté dans ce commissariat, mais ils m'ont renvoyé vers un autre commissariat. D'un commissariat à l'autre, les policiers m'ont fait courir ainsi durant toute la journée. Épuisée, à 17h je suis rentré chez moi", raconte-t-elle.

Les membres de la famille Attar, ainsi que l'association SOS Disparus, appuyés par le réseau d'avocat de la LADDH comptent saisir des ONG internationales. "Un appel urgent sera lancé pour ce cas de disparition forcée. Car c'en est bien un", a déclaré Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus.



Le père et la mère d'Ali Attar, au siège de SOS Disparus, à Alger.

Tous pour la libération de Khencha et de ses compagnons

"Le cas de Belkacem Khencha est, pour les membres de la CNDDC, un cas d'intimidation qui saute aux yeux. C'est homme intègre, connu et respecté dans toute sa ville pour être quelqu'un d'exemplaire. Il est président du comité de quartier de sa ville, et il est également membre de la CNDDC. Les policiers veulent lui coller une étiquette qui ne passe même avec sa personne", déclarent les membres de la CNDDC. Pour ces activistes "Khancha a été emprisonné pour son militantisme et son engagement pour la défense des droits de chômeurs et pour la protection de l'environnement". Les militants ayant été condamnés et emprisonnés

avec Khencha observent actuellement une grève de la faim. Leurs avocats sont empêchés de leur rendre visite, selon les conférenciers. Mais la solidarité envers ces militants ne fait que grandir. “Le jour de leur procès en appel, on sera tous là-bas. Tous les chômeurs de la CNDDC observeraient un sit-in devant la tribunal de Laghouat pour exiger que ces citoyens humbles et honnêtes soient libérés”, promettent-ils.

El Watan, 17 février, La CNDDC dénonce la répression

Les représentants de la Coordination nationale pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC-aile Nordine) dénoncent «les multiples harcèlements dont sont victimes leurs militants». L'emprisonnement de 10 activistes à Laghouat et la disparition de Ali Attar sont, pour eux, «de graves atteintes aux droits humains».

Intervenant lors d'une conférence de presse, animée hier à Alger au siège de SOS Disparus, le porte-parole de la CNDDC, Aziz Nordine, a annoncé «l'organisation de rassemblements ouverts et illimités au centre-ville de Laghouat». «Nous attendons la date qui sera fixée pour l'appel. Le verdict a été rendu mercredi dernier.

Cette fois-ci, les militants de la CNDDC des 48 wilayas se déplaceront à Laghouat pour tenir un rassemblement ouvert jusqu'à la libération de nos camarades», indique-t-il. Actuellement, les 10 militants sont en grève de la faim. Outre l'emprisonnement de Kahled Boussaïd, militant à Ménéa, condamné à trois ans de prison depuis décembre 2013 et actuellement détenu au pénitencier de Ghardaïa, la CNDDC dénonce fermement l'interpellation forcée de Ali Attar. «Il est âgé de 28 ans. C'est un technicien supérieur en informatique.

Il a l'habitude de gérer un cybercafé au quartier Ruisseau, à Alger. Il a été interpellé le 9 février dernier à 14h par 8 agents civils, venus à bord de 4 véhicules blindés. Nous ne savons pas pour quel motif il a été arrêté. Mais ce qui est inadmissible, c'est que jusqu'à l'heure actuelle, personne ne sait où il se trouve. Sa famille le cherche dans tous les commissariats. Ses parents se sont rendus au commissariat central, mais on n'a eu aucune information sur son lieu de détention», explique Aziz Nordine.

Et de poursuivre : «Le Réseau des avocats défenseurs des droits de l'homme (RADDH) saisira le procureur de la République et le groupe de travail onusien sur les disparitions forcées.» Dans ce sillage, l'association SOS Disparus saisira, elle aussi, «le même groupe, ainsi que celui sur la liberté d'expression», souligne un de ses membres, Hacène Ferhati. Par ailleurs, les militants de la CNDDC de Oued Souf sont victimes de violences de «baltagua».

«A chaque fois que nos militants de Oued Souf organisent des activités, des groupes de jeunes envoyés par des forces occultes recourent à la violence pour les intimider», dénonce Aziz Nordine. Et d'ajouter : «A Biskra, le militant Abdelkader Hasnat reçoit quotidiennement des menaces de mort.» Le porte-parole de la Coordination avance le chiffre de «150 militants de la CNDDC poursuivis actuellement par la justice».

Par Mehdi Bsikri

Algérie-focus, 26 février, Libertés: Les militants algériens surveillés et menacés en permanence

Par [Djamila Ould Khettab](#)



Les militants issus du milieu associatif arrêtés durant la marche anti-gaz de schiste du 24 février dernier à Alger, disent continuer de subir les représailles des services de la police et des renseignements généraux.

La scène s’est déroulée à Alger-centre mardi dernier. Des dizaines de rangées de voitures de police sur la rue Didouche Mourad et plusieurs centaines d’éléments des forces anti-émeute – 40.000 selon la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD) -, qui repoussent les manifestants anti-gaz de schiste à l’aide de leur matraque et bouclier. Dans leur foulée, les agents de l’ordre – dont le nombre exact n’a pas été confirmé par la DGSN, joint ce jeudi par nos soins – embarquent plusieurs militants associatifs et membres des partis politiques qui ont répondu à l’appel de l’Instance de suivi et de consultation de l’opposition (ISCO). Les manifestants parlent de 300 arrestations au total. De son côté, la DGSN, contactée par Algérie-Focus ce jeudi, a refusé de commenter l’information. “On était au moins une cinquantaine au commissariat de Cavaignac. Ils nous ont relâchés quelques heures après”, témoigne Abdelaziz Noureddine, président du Comité national de défense des droits des chômeurs, contacté par téléphone ce jeudi.

Dans le lot, Fatiha Nateche, 67 ans, militante chevronnée de l’association SOS disparus. Cette dernière s’est rendue le lendemain, mercredi 25 février, à 9h, au commissariat de police de Bachdjerrah pour déclarer la perte de son téléphone portable, survenue, selon elle, au cours de la manifestation anti-gaz de schiste. Face à elle, le policier, après avoir consulté la base de données nationale, l’informe qu’elle fait l’objet d’un “mandat d’arrêt”, rapporte Abdelaziz Noureddine, proche de la famille.

À 11h, celle que ses camarades de SOS disparus surnomment affectueusement “Oum Amine”, en référence à son fils de 16 disparu en 1997, est transférée à la gendarmerie de Bourouba. Là-bas, l’activiste de 67 ans subit une série d’interrogatoires jusqu’à l’aube. À 7h du matin, ce jeudi, elle finit par être relâchée, raconte Abdelaziz Noureddine. Durant ses heures de détention, les gendarmes l’ont assaillie de questions sur son engagement associatif, sa participation à des manifestations sur la voie publique et ses apparitions médiatiques, précise

la même source. “Elle est dans le radar de la police et des renseignements depuis longtemps”, fait valoir Abdelaziz Noureddine.

Habitée à ce genre de confrontations, Fatiha Nateche n’en est pas sortie indemne cette fois. Le face à face avec les gendarmes a certainement dû être plus musclé qu’à l’accoutumée étant donné l’état dans lequel elle se trouve actuellement, suppose Abdelaziz Noureddine. “Je ne l’ai jamais vu comme ça, elle est tellement choquée qu’elle n’a pratiquement pas parlé depuis sa libération. On ne sait pas exactement ce qu’ils lui ont fait”, confie-t-il.

Un sit-in le 11 mars à Laghouat

La Direction générale de sûreté nationale, contactée par la rédaction ce jeudi, dément catégoriquement ce récit. “On n’a aucune trace du passage de cette dame”, balaye la DGSN, ajoutant : “si cela lui est vraiment arrivé, comme elle le prétend, elle peut toujours se rendre au service d’inspection et de contrôle de la sûreté de la wilaya d’Alger et déposer plainte”.

Ce type d’intimidation sur les militants est courant en Algérie, d’après ce leader du mouvement national des chômeurs. “Nous sommes tous sous la pression des autorités. Moi-même, durant les manifestations, je suis toujours “escorté” par au moins deux flics en civils”, confie Abdelaziz Noureddine, qui dit avoir été placé sous une surveillance permanente de la police et des renseignements de sécurité.

En dépit du travail de sape des autorités pour les dissuader de poursuivre leur engagement, qu’elles dénoncent, plusieurs associations – SOS Disparus, Barakat, Mouvement démocratique et social (MDS) etc, menacent de descendre à nouveau dans la rue le 11 mars. Elles ont effectivement lancé un appel pour manifester le 11 mars prochain devant le tribunal de Laghouat en soutien aux militants, condamnés à six mois de prison ferme et six mois avec sursis, qui seront jugés en appel. “On sera tous là pour faire libérer nos camarades”, promet Abdelaziz Noureddine.